



Tribunal correctionnel ou rappel à la loi ?

Par manu29470, le 31/10/2015 à 07:56

Bonjour, a tous et à toutes

Alors, me voilà dans une situation compliquée

Suite à une plainte et après enquête, il m'est reproché d'avoir dégradé un bien appartenant à la communauté de commune

Je suis donc convoqué devant le délégué du procureur pour rappel à la loi et indemnisation de la victime, ou un jugement en correctionnel

Jusque là vous me direz normal, accepte cette alternative, cette chance qui t'es offerte

Sauf que j'ai deux témoins qui peuvent confirmer que je ne suis pas responsable de cette dégradation, mais malgré mon insistance auprès de l'OPJ chargé d'enquêter, ce dernier n'a pas voulu auditionner ces personnes.

Ma question est la suivante: dois-je accepter une telle humiliation et de renoncer à ma dignité ou prendre la décision d'aller en correctionnel pour un jugement et demander réparation, avec le risque d'être malgré tout jugé coupable ?

J'ai besoin de votre aide, ce n'est pas la peine encourue et l'amende qui me tracassent, même si ce sera très difficile, mais bien d'avoir accepté de ne pas me "battre" pour les valeurs qui nous définissent, je pourrai pas accepter ça

Merci